



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

DCM 24.03.15

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
20 juin 2024

Date de convocation :
13 juin 2024

Objet :
Décision modificative budgétaire n° 1 - Rectification sur les
prévisions budgétaires relatives aux opérations de cession

Votes pour : 25
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Etaient présents : M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - M. Laurent DANIEL - Mme Nathalie LEGRAND - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - M. Sébastien MILON - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - M. Benoît COUPET - Mme Véronique LUPART - M. Vincent GALLOIS - M. Michaël DELHAYE - Mme Stéphanie DELMARE - M. Maxime THERY - Mme Micheline DAUTRICHE - M. Pascal GANTOIS - M. Thierry DISSAUX - M. Michel BINCTEUX - Mme Séverine GODART - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Hélène BARRAS a donné procuration à Mme Marie-France VERREMAN ;
- Mme Caroline BERROD a donné procuration à M. Sébastien MILON ;
- Mme Frédérique SAUVAGE a donné procuration à M. Thierry DISSAUX.

Membres absents : M. Steve CAMPAGNE - Mme Noémie MATTON - Mme Nathalie DELZONGLE - Mme Céline COTTREZ.

Madame Séverine GODART est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de corriger les crédits affectés aux opérations de cessions sur le BP 2024.

En effet, certaines anomalies apparaissent lors de la prise en charge du budget par le centre des finances.

Le conseil municipal, après délibération, décide de procéder aux modifications suivantes :

Fonctionnement :

Recettes :

042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

7761 - 01 (ordre) Différences sur réalisations (négatives) - 5 000 €

75 - Autres produits de Gestion courante

75888 Produits exceptionnels divers + 5 000 €

TOTAL 0 €

Investissement :

Recettes :

040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

192 - 01 Plus ou moins-values sur cessions immobilisations - 5000 €

21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2158 - Autres installations matériel et outillage technique + 5000 €

TOTAL 0 €

Le conseil municipal, après délibération :

- APPROUVE la décision modificative du budget communal comme présentée ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Délibération publiée le **27 JUIN 2024**, article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication électronique
le 27 JUIN 2024**

Le Maire,



David THELLIER.